

MOPS

Fiche de données de sécurité

M1502

Version: 2.0

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 22/09/2010 Date de révision: 23/03/2017

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Article

Nom du produit : MOPS

N° CE : 214-478-5

N° CAS : 1132-61-2

Code du produit : M1502

Formule brute : C7H15NO4S

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle

Spec. d'usage industriel/professionnel : Réservé à un usage professionel. Les produits Duchefa Biochemie B.V.

sont exclusivement destinés aux laboratoires de culture in vitro

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Duchefa Biochemie B.V.
A. Hofmanweg 71
2031 BH Haarlem - The Netherlands
T +31(0)23-5319093 - F +31(0)23-5318027
info@duchefa.nl

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Supplier contact information:

+31(0)23-5319093 (M-F 09:00-17:00) +31(0)6-30109355 (outside office hours)

Organisme/Société	Adresse	Commentaire
World Health Organization world	http://apps.who.int/poisoncentres/	Consulter site Web pour un centre
directory of poison centres		antipoison local.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2 H315 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2 H319 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, H335

Catégorie 3

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) : Attention

Mentions de danger (CLP) : H315 - Provoque une irritation cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

Conseils de prudence (CLP) : P261 - Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, aérosols,

/apeurs

P280 - Porter un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage, des vêtements de protection, des gants de protection P305+P351 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec

précaution à l'eau pendant plusieurs minutes

P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de

malaise

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
MOPS	(N° CAS) 1132-61-2 (N° CE) 214-478-5	>= 99,5	Non classé

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : En cas de malaise consulter un médecin. Premiers soins après contact avec la : Laver abondamment à l'eau et au savon.

Premiers soins après contact oculaire

: Rincer à l'eau. Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se

développe.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. Faire boire de l'eau. Consulter un médecin si

l'indisposition ou l'irritation se développe.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Movens d'extinction

: Eau pulvérisée. dioxyde de carbone (CO2), poudre chimique sèche, Moyens d'extinction appropriés

mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux : Exposé à la chaleur, peut subir une décomposition libérant des gaz

dangereux. COx. NOx. SOx.

5.3. Conseils aux pompiers

en cas d'incendie

Instructions de lutte contre l'incendie : Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent

l'environnement.

Protection en cas d'incendie : Porter un équipement de protection adéquat.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures antipoussières : Prendre les précautions adéquates pour éviter le soulèvement de

poussières. Eviter toute formation de poussière.

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

Précautions pour la protection de l'environnement 6.2.

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Balayer la poudre sèche et l'évacuer de manière adéquate.

Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une

: Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.

manipulation sans danger

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

: Conserver dans un endroit sec et bien ventilé. Conserver +15 - +25 °C. Conditions de stockage

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Produits incompatibles : Matières comburantes.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Réservé à un usage professionel. Les produits Duchefa Biochemie B.V. sont exclusivement destinés aux laboratoires de culture in vitro.

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains:

Туре	Material	Permeation	Epaisseur (mm)	Norme
Gants	Caoutchouc nitrile (NBR)	6 (> 480 minutes)	0,11	EN 374

Protection oculaire:

Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. En cas de risque de production excessive de poussières, porter un masque adéquat. Type P2 (EN 143)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Solide
Apparence : Poudre.
Masse moléculaire : 209,3 g/mol
Couleur : Blanc.

Odeur : Caractéristique.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : ≈ 2,5 - 4 à 20°C

Vitesse d'évaporation relative (acétate : Aucune donnée disponible

de butyle=1)
Point de fusion

: ≈ 277 °C

Point de congélation : Aucune donnée disponible Point d'ébullition : Aucune donnée disponible Point d'éclair : Aucune donnée disponible Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible Température de décomposition : Aucune donnée disponible Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible Pression de vapeur : Aucune donnée disponible Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible Densité relative : Aucune donnée disponible Solubilité : Aucune donnée disponible

Log Pow : Aucune donnée disponible Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible Propriétés explosives : Aucune donnée disponible Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible

23/03/2017 Duchefa Biochemie B.V. FR (français) FDS Réf.: M1502 4/9

M1502 MOPS

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

9.2. **Autres informations**

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

Conditions à éviter 10 4

Pas d'informations complémentaires disponibles

Matières incompatibles

Agents oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

COx. NOx. SOx.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

	PS.	144	20	~ 4	~\
IVIC	125	111	~ /	-h1	-/1

> 2000 mg/kg DL50 orale rat

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.

pH: ≈ 2,5 - 4 à 20°C

pH: ≈ 2,5 - 4 à 20°C

Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules

germinales

: Non classé

Cancérogénicité : Non classé

: Non classé Toxicité pour la reproduction

Toxicité spécifique pour certains

organes cibles (exposition unique)

: Peut irriter les voies respiratoires.

: Provoque une sévère irritation des yeux.

Toxicité spécifique pour certains

organes cibles (exposition répétée)

: Non classé

Danger par aspiration : Non classé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

MOPS (1132-61-2)	
CL50 autres organismes aquatiques	> 100 mg/l CL50 24 h - Daphnia magna [mg/l]
1	

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets :

 Éviter le rejet dans l'environnement. Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR): Non réglementéN° ONU (IMDG): Non réglementéN° ONU (IATA): Non réglementéN° ONU (ADN): Non réglementéN° ONU (RID): Non réglementé

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport : Non réglementé

(ADR)

Désignation officielle de transport : Non réglementé

(IMDG)

Désignation officielle de transport : Non réglementé

(IATA)

Désignation officielle de transport : Non réglementé

(ADN)

Désignation officielle de transport : Non réglementé

(RID)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport : Non réglementé (ADR)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport : Non réglementé

(IMDG)

IATA

Classe(s) de danger pour le transport : Non réglementé

(IATA)

ADN

Classe(s) de danger pour le transport : Non réglementé

(ADN)

RID

Classe(s) de danger pour le transport : Non réglementé

(RID)

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non réglementé
Groupe d'emballage (IMDG) : Non réglementé
Groupe d'emballage (IATA) : Non réglementé
Groupe d'emballage (ADN) : Non réglementé
Groupe d'emballage (RID) : Non réglementé

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Non réglementé

- Transport maritime

Non réglementé

- Transport aérien

Non réglementé

- Transport par voie fluviale

Non réglementé

- Transport ferroviaire

Non réglementé

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

M1502 MOPS

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

15.1.2. Directives nationales

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées

Allemagne

VwVwS, référence de l'annexe : Classe de danger pour l'eau (WGK) 1, Présente un faible danger pour l'eau

(Classification selon la VwVwS, Annexe 4)

12e ordonnance de mise en application de la Loi fédérale allemande sur les contrôles d'immission - 12.BlmSchV

: Non assujetti au 12ème BlmSchV (décret de protection contre les

émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende

stoffen

: Aucun des composants n'est listé

SZW-lijst van mutagene stoffen NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen -

: Aucun des composants n'est listé : Aucun des composants n'est listé

Borstvoeding

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen -

Vruchtbaarheid

: Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen -

Ontwikkeling

: Aucun des composants n'est listé

Danemark

Recommandations règlementation

danoise

: L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs

Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

1.1	Nom IUPAC	Ajouté	
2.2	Mentions de danger (CLP)	Ajouté	H315, H319 & H335
2.2	Conseils de prudence (CLP)	Ajouté	P261, P280, P305+P351 & P312
2.2	Pictogrammes de danger (CLP)	Ajouté	GHS07
2.2	Mention d'avertissement (CLP)	Ajouté	Attention
8.2	Protection des mains	Ajouté	Specified suitable glove material, thickness, et cetera.

Abréviations et acronymes:

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
DPD	Directive 1999/45/CE relative aux préparations dangereuses
DSD	Directive 67/548/CEE relative aux substances dangereuses
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
FDS	Fiche de données de sécurité

Sources des données : Fournisseur.

Texte intégral des phrases H et EUH:

. one integral deep in deep in experience		
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2	
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2	
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3	
H315	Provoque une irritation cutanée	
H319	Provoque une sévère irritation des yeux	
H335	Peut irriter les voies respiratoires	

SDS Biochemicals version 2017

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

 23/03/2017 Duchefa Biochemie B.V.
 FR (français)
 FDS Réf.: M1502
 9/9